

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juin 2023

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1272)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS292

présenté par
M. Margueritte, rapporteur

ARTICLE 7

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« Toutefois, cette »

le mot :

« Cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.